

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3837 - Mercredi 10 Mars 2021 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

Les soignantes, ces vaillantes



Docteur Harmia Mmadi Raha.



Docteur Sayinda Mohamed.

ENCORE + D'ACTION AVEC LES OFFRES CANAL+

MEN IN BLACK : INTERNATIONAL
EN MARS SUR **CANAL+**



DU 1ER AU 15 MARS 2021
FORMULE LE PACK
+ DECODEUR
A 17 000 KMF
AU LIEU DE 20.000 KMF*

LES OFFRES

CANAL+

*Offre valable aux Comores du 1er au 15/03/21 pour tout nouvel abonnement d'une durée d'un mois en paiement comptant à la formule **LE PACK à 16.000 KMF/mois**. Le décodeur est à 10000 KMF ou les de 30000 KMF. Uniquement pour toute personne non abonnée au cours des 3 derniers mois. Voir conditions et autres offres en cours en boutique CANAL+.

CANAL+ Réunion - S.A.S au capital de 1.500.000 € - R.C.S. de Saint-Denis 352 827 646.

TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Le Gateway, une «supercherie» selon l'ACTIC

Président de l'Association comorienne des TIC, Hamidou Mhoma revient sur la décision du ministère des télécommunications et l'Autorité nationale de régulation des TIC (ANRTIC) concernant la mise en place d'une plateforme de contrôle et de sécurisation des appels dénommée Gateway. L'embarras pour cet acteur majeur du secteur, c'est l'attribution du marché, soit « une partie de notre souveraineté », à une société étrangère.

Question : Que pensez-vous de la décision du ministère des télécommunications de lancer un système de sécurité et de contrôle des communications ?

Hamidou Mhoma : Cette décision n'est pas inédite. Les textes qui régissent les communications dans ce pays confèrent à l'Autorité nationale de régulation des TIC (ANRTIC) ces missions de sécurisation et de contrôle des communications. Il est clair qu'il y a un besoin pressant de sécuriser les communications face à la montée grandissante d'actes de cybercriminalités.

Question : L'État peut-il décider de mettre les opérateurs, donc les clients, sous contrôle et surtout sans appel d'offre pour choisir une société fiable ?

H. M : A travers les textes législatifs en vigueur, les opérateurs sont sous contrôle de l'ANRTIC. Par contre, je suis surpris de voir

l'ANRTIC céder une partie de sa souveraineté à une société privée et qui plus est étrangère. Le choix avec ou sans appel d'offre par l'Etat est inopportun, inefficace et budgétifère. Chercher à contrôler les appels entrants et sortants des opérateurs est légitime. Mais le pays dispose des compétences pour le faire. D'ailleurs, dans le processus de restructuration de Comores Télécom, on aurait pu imaginer prendre une partie du personnel de cette société pour créer la structure qui allait se charger de ce contrôle. Aussi, on crée des nouveaux emplois en permettant à Comores Télécom de réduire sa pression salariale. Pourquoi notre pays continue à tester des outils qui ont montré leurs limites ailleurs. Nous sommes face à la même situation que celle que nous avons connue avec Vocalpad que nous avons combattu. Je rappelle que cette décision soutenue par l'ANRTIC contribue à la destruction de la valeur du secteur des Télécoms qu'elle prétend défendre au même titre que la décision de taxer les appels internationaux ayant conduit à la baisse des quotes-parts. Je finirai par dire que cette nouvelle société n'apportera aucune valeur ajoutée au marché des télécommunications mais au contraire grignotera le peu qui existe. L'analyse coûts-avantages démontrera l'inopportunité de cette décision. Le malheur de ce pays c'est qu'on audite rarement pour ne pas dire jamais les décisions.



L'ACTIC contre le Gateway.

Question : Le directeur de l'ANRTIC rassure que les contenus des discussions ne sont pas concernés par ces contrôles. Avez-vous confiance ?

H.M : Difficile de faire confiance à l'ANRTIC lorsque celle-ci n'est pas en mesure de dire à l'Etat qu'une telle décision est contraire aux textes nationaux. Une telle structure ne peut avoir à la fois un statut d'opérateur, apparemment cette société pourrait négocier les interconnexions en lieu et place des opérateurs, ce qui viole de manière ostentatoire la loi sur la concurrence et un statut de régulateur en jouant la fonction de contrôle. Nous devons rester vigilants et espérons que cet outil ne constitue pas une menace de nos libertés individuelles.

Question : Les autorités des TIC disent que le « Gateway » va permettre de protéger les opérateurs. N'y a-t-il pas un autre moyen de le faire ?

H.M : Pourquoi revenir sur un modèle combattu en 2011 et autour duquel tout le monde s'est accordé de son inefficacité et de son caractère budgétifère ? Le pays pourrait le faire sans avoir recours à une expertise étrangère. Nous nous tuons tous les jours à demander aux autorités de faire confiance à l'expertise nationale. Le Gateway en tant que tel pourrait être utile si les missions sont confiées à des nationaux et qu'elles n'outrepassent pas les textes législatifs. Confier ces missions qui sont une partie de notre souveraineté à des étrangers, c'est mettre le loup dans la bergerie.

Question : Quelle est la position de l'Actic dans ce dossier ?

H.M : Notre position est claire. Nous demandons aux autorités de revoir la copie et de ne pas céder aux chants des sirènes. Cette société n'apportera pas de la valeur ajoutée au marché. Si ce Gateway est jugé indispensable après discussion avec tous les acteurs, l'Etat comorien à travers l'ANRTIC ou un appel à projet porté par des nationaux peut le mettre en place. Si l'Etat maintient ce contrat, Je suis persuadé qu'après 6 mois de lancement, il va s'apercevoir de la supercherie mais risque d'être bloqué par les conditions d'annulation dudit contrat. Dans des cas similaires, c'est écrit qu'en cas de résiliation avant le terme du contrat, l'Etat paiera des dommages qui correspondent souvent aux revenus des nombres d'années qui restent à courir. Des fois ces types de contrats sont signés pour les dommages intérêts. L'expérience a montré que les intérêts de la partie Comorienne ont été toujours sacrifiés dans ce type de contrat. Enfin, nous attirons l'attention des autorités que ce ne sont pas les consommateurs qui vont supporter le coût des prestations de cette nouvelle société. Nous refusons toute hausse des prix des services des télécommunications.

Propos recueillis par A.O Yazid

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS/BEACH SOCCER :

Choc historique entre le Mozambique et les Cœlacanthes aux Comores

Bientôt les tours éliminatoires de l'édition 2021 de la Coupe d'Afrique des Nations de Beach Soccer mettront en lice 14 pays ambitieux. Les Cœlacanthes accueilleront à la plage de Buuni ou de Mitsamiouli les Mambas du Mozambique le 27 mars prochain. L'équipe des Comores sera constituée par des joueurs locaux et en grande partie par des éléments de la diaspora. Le match retour aura lieu à Maputo. Si la covid-19 connaît un sérieux déclin, le Sénégal abritera la phase nationale du 13 au 23 mai 2021.

Les Cœlacanthes s'apprêtent à défendre le flambeau national, dans le cadre de la 4e édition de la Can de Beach Soccer pour la 1ère fois de l'histoire de Football comorien. Les Cœlacanthes vont savourer le Beach Soccer. Le commun des mortels s'interroge sur leur capacité à pouvoir éviter l'humiliation. Ne se préparent-ils

pas à une figuration ? « Non, ne soyons pas fatalistes à ce point. Une grande partie de l'ossature nationale sera constituée par des éléments de la diaspora. Les sélectionnés locaux viendront de Ndzouani, Moili et de Ngazidja. Restons enthousiastes derrière nos ambassadeurs. Tout ira bien », apaise Tota Fahardine, membre actif de la Commission d'Organisation de l'événement.

La Can de Beach Soccer est à sa 4e édition. Elle pourrait correspondre à la 4e participation des Mambas du Mozambique. Sans le moindre apprentissage, sans regroupement digne du nom, faute de temps, sans matches amicaux au niveau national, et encore moins sous régional, les Comores s'engagent dans une confrontation internationale. Audace à saluer, à soutenir ! Heureusement, la phase aller se déroule à domicile et sous l'assourdissant encouragement des supporters en liesse. « Pour le moment, les sites de jeu retenus sont les plages de Buuni et de

Mitsamiouli. Les deux terrains répondent aux normes requises », rapporte notre interlocuteur. Si le staff technique aura le temps d'explorer ces plages. Ce sera une motivation supplémentaire.

Si en Europe, notamment en France, la courbe de l'état d'urgence sanitaire connaît un déclin significatif, la présence de nos « Je Viens » sera assurée, le 27 mars 2021, jour du choc historique. Les tours éliminatoires de

cette Can de Beach Soccer mettront en lice 12 nations, comprise les Comores. Les Cœlacanthes accueilleront les Mambas du Mozambique dans 16 jours. Et au menu du 2e face-à-face à Maputo le 10 avril 2021. Le Sénégal abritera la phase nationale du 13 au 23 mai 2021 si Dakar enregistre un affaiblissement du coronavirus. Huit prétendants au titre se mesureront. Classiquement, les équipes

nationales du pays hôte (Lions de la Teranga), et de la nation, détentrice du trophée (Pharaons d'Égypte) sont qualifiées d'office.

Beach Soccer ou football de plage, est né au Brésil. Il est formalisé aux États-Unis en 1992. Il s'apparente au football classique, mais se pratique sur du sable de plage. Il met face-à-face deux équipes de cinq joueurs, avec des remplacements fréquents. La Fédération Internationale de Football Association (Fifa) l'a admis dans ses compétences. L'idée de mettre en place une équipe nationale masculine de football de plage aux Comores a germé depuis Tourqui Salim. Aujourd'hui, elle se concrétise au 2e mandat de Saïd Ali Saïd Athoumani, président de la Fédération de Football des Comores. Rendez-vous le samedi 27 mars à Buuni ou à Mitsamiouli !

BM Gondet



SOCIÉTÉ

Les soignantes, ces vaillantes

Paru depuis avril 2020 dans le pays, le coronavirus a fait 146 morts. Aujourd'hui, une accalmie est observée grâce au travail remarquable des femmes soignantes qui mouillent la blouse dans le plan de riposte contre l'épidémie. Laquelle épidémie ne les aura pas épargnées puisque 50% d'entre elles sont infectées et pourtant, elles n'ont jamais jeté l'éponge.

50% des femmes soignantes sont touchées par cette pandémie de la Covid-19. Ces aides-soignantes, infirmières, paramédicaux, urgentistes, agents de la sécurité civile, agents communautaire, médecins... La liste est longue. La thématique "leadership féminin: Pour un futur égalitaire dans le monde de la

Covid-19, choisie cette année à l'occasion de la journée internationale des droits de la Femme, répond justement aux efforts déployés par les femmes et les filles du monde entier en vue de façonner un futur et une relance plus égalitaires suite à la pandémie de Covid-19. La Femme comorienne ne fait pas exception. Elle qui a pris les devants dans cette gestion de la crise sanitaire en tant que professionnelle de santé, pourvoyeuse de soins, innovatrice, organisatrice communautaire. Pour ces femmes, le combat était loin d'être une sinécure et ont su donner le meilleur d'elles-mêmes.

Envoyée à Mohéli le 07 janvier dernier pour renforcer les équipes sur place face à la nouvelle variante apparue en décembre, le docteur Sayinda Mohamed, médecin épidé-

miologiste, chargée de la lutte contre les épidémies, la surveillance des maladies et de la vaccination, explique que la femme est en soi un leader dans la famille en question, la société, mais aussi dans cette lutte commune. « Nous sommes nombreuses dans le secteur de la santé. Aujourd'hui, 50% des femmes soignantes sont touchées par la Covid-19 dans cette lutte. Nous avons un grand rôle à jouer dans cette crise, en commençant par les responsabilités familiales jusqu'à sur le terrain. Le thème choisi sied justement à cette réponse rapide et l'engagement de la femme au niveau de sa communauté et dans son implication au plan stratégique de la riposte. Aujourd'hui nous sommes dans la prise de décision, un grand pas dans l'émancipation de la femme », ren-

chérît celle qui fait vibrer sa fibre patriotique.

L'implication massive de ces femmes dans les axes communautaires ont permis de ralentir la propagation du virus, de prendre en charge dans la mesure du possible les personnes infectées, de permettre au pays de contenir l'épidémie et de rouvrir les frontières et de relancer les activités sociales et économiques nationales. Cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant !

Pendant la première vague, les chiffres officiels font été de 491 personnes contaminées dont 468 guéries et 7 décédées. Aujourd'hui, après la deuxième vague qui, on l'espère bien, appartient au passé, les sites de prise en charge sont quasi vides grâce aux efforts des soignantes. Pour rappel, les deux

vagues ont fait 3.601 cas dont 3.423 guéris et 146 décès.

Harmia Mmadi Raha, ancienne coordinatrice au niveau de Ngazidja chargée de la lutte contre la covid-19, elle dit haut et fort que l'accalmie actuelle est fruit de l'implication de chacune. « Ce n'est pas facile mais nous avons fait de notre mieux. La femme en soit un leader et aussi, l'on doit encore renforcer le soutien et avancer car nous sommes présentes dans les postes de prise de décision ». Pour mémoire, le ministère de la Santé comptait en 2017, 1759 personnels féminins sur un effectif total de 2848 opérant dans le secteur de la santé soit près de 62%. Un chiffre qui doit avoir augmenté aujourd'hui.

Anjouza Abouheir

TROIS QUESTIONS À LIDYA HALIDINE

"En droit, la femme est née libre et demeure l'égale de l'homme"

Lydia est une étoile montante dans le social et l'action humanitaire. Une biologiste de formation qui a fait ses études de



Lydia une militante sociale à Anjouan

Science de la Vie à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah à Fès au Maroc. Lors de la deuxième vague de Coronavirus, elle était l'une des combattantes de la riposte contre la Covid-19 à Anjouan.

Question : Quels sont les grands combats que tu as menés contre la covid-19 ?

Lidya Halidine : Etant donné que je gère plusieurs casquettes dans le domaine de ma profession, dans un premier temps j'exerce en qualité de conseillère technique des unités décentralisées de protection civile. D'autre part, je suis coordinatrice des ambassadeurs dans la région SADC dans une organisation à but non lucratif à l'échelle internationale dénommée GYLéN « Global Youth Leader's Network ». Le combat consiste à faire face à cet ennemi invisible. Au cours de la première vague de cette crise, j'ai mené des activités en appui avec la coordination de la gestion de la Covid-19 au niveau insulaire. En parallèle, j'organisais des formations en webinaires

zooms au sein de mon organisation. Celle-ci visait à sensibiliser massivement les jeunes issus des différents coins du monde sur les mesures de prévention et les stratégies d'adaptation pour la lutte contre cette maladie dans leurs pays respectifs. A cet effet j'étais potentiellement impliquée aussi à l'appui et la gestion durant la période du nouveau variant virulent SRAS-COVID-19 sur les éventuels interventions de désinfection et d'administration à la direction régionale de la sécurité civile.

Question : Ton engagement dans cette lutte contre la COVID-19 est remarqué partout, qu'est ce qui t'a motivé le plus ?

L.H. : Nous savons tous que la situation actuelle ne joue pas en notre faveur, une dose d'implication et de travail sans relâche s'avère indispensable. Nous sommes en guerre contre un ennemi invisible. Mon engagement sur ce combat découle de mon expérience et la présente crise sanitaire que nous sommes

confrontés. Un dicton dit "quand la tempête fait rage en mer, il est nécessaire de cramponner pour ne pas passer par-dessus de bord". Par ailleurs l'énergie et ma bonne volonté de limiter aussi la chaîne de contamination de ce nouveau variant de la Covid-19 pour un retour une situation normale.

Question : En gros, en cette journée du 08 mars, quel message particulier adresse-tu aux hommes en faveur du respect du genre ?

L.H. : En droit, la femme est née libre et demeure l'égale de l'homme. C'est pour cette raison que cette année, la Journée internationale des femmes sert de cri de ralliement à la Génération Égalité qui réclame des actions favorisant l'avènement d'un avenir où l'égalité des chances sera garantie pour tous.

Propos recueillis par
Nabil Jaffar

CORONAVIRUS :

Le don du collectif des Sages de Ngazidja enfin arrivé à Mohéli

Suite à la crise de la deuxième vague du Coronavirus qui avait débuté à Mohéli fin décembre, le collectif des Sages de Ngazidja avait collecté des fonds destinés à aider la population de l'île. Le PNUD a été sollicité pour superviser cette opération. En début de semaine, la cérémonie du lancement de distribution de ce don a été organisée.

81 tonnes de riz d'une valeur de 23 millions de francs comoriens. C'est la quantité de denrée alimentaire que le collectif des sages de Ngazidja a envoyée à Mohéli pour soutenir la population durement happée par la deuxième vague de la pandémie de coronavirus. Une cérémonie a été organisée à cette occasion à la direction régionale de la

Santé par le comité de Sages de Mohéli en partenariat avec le PNUD. Elle a vu la participation du gouverneur de l'île, du préfet du centre, des maires, des autorités insulaires et du comité insulaire de prévention et de la riposte de la Covid-19.

Ces 3.240 sacs de riz seront répartis, selon le comité de sage de Mohéli, à des personnes de toutes les localités de l'île en fonction de la vulnérabilité de chacune. Mme Andhoimati Mikidad, ancienne maire de Fomboni et membre du comité des Sages à Mohéli a adressé ses mots de remerciements à l'endroit de leurs homologues de Ngazidja pour ce geste de solidarité hautement important dans tous ses sens.

Le gouverneur qui a emboîté les pas à l'ancienne maire a en plus

remercié tous ceux qui ont contribué à la lutte contre cet ennemi invisible qu'est le coronavirus. Il a adressé ses remerciements particuliers au gouvernement central et au PNUD.

M. Fazul a profité de cette occasion pour parler un peu du prochain vaccin. Il a appelé la population de se méfier des intoxications contre les vaccins anti covid-19. « Les effets secondaires

du vaccin ne doivent pas constituer un obstacle pour la protection générale de la population » a averti le gouverneur Fazul.

Quant à Dr Hassanaly Abdoulanziz du comité scientifique chargé de la lutte contre l'épidémie, il a également saisi l'occasion pour appeler les représentants des communautés présentes à la cérémonie d'être très vigilants à la surveillance afin d'éviter une troisième vague. Quant aux prochains vaccins, Dr Abdoulanziz précisera que le premier convoi couvrira seulement 20% de la population, essentiellement les personnes âgées. Le deuxième convoi couvrira 60% de la population pour aboutir à une immunité collective.



Distribution don Comité de Sage Moheli.

Riwad

4G⁺ GENERATION SANS FIL



DÉPLOIEMENT RÉSEAU

Le déploiement du réseau continu partout aux Comores ! Le réseau Telma couvre aujourd'hui 98 % de la population sur les trois îles et offre la 4G à tous. En 2021, nous poursuivons nos efforts de déploiement et d'amélioration du service pour permettre au plus grand nombre d'accéder au réseau N°1.

Telma Comores toujours au service de nos clients et du pays



12/01/21 : Ecole E.S.T, Gde Comore

02/02/21 : Ivembeni, Gde Comore

23/01/21 : Volovolo Marché, Gde Comore

15/02/21 : Universite Patsy, Anjouan

28/01/21 : Golden Tulip, Gde Comore

22/02/21 : Oungoujou, Anjouan

ACCÈS AU RÉSEAU

Fidèle à sa vocation d'opérateur de proximité, Telma recrute des Ambassadeurs dans toutes les villes et villages afin de servir les Comoriens partout aux Comores y compris dans les zones les plus reculées. Pendant cette période difficile où la solidarité et le bon sens doivent prévaloir, Telma est mobilisée plus que jamais pour répondre à toutes les demandes et ainsi faciliter la diffusion de la bonne information à la population. Cette année, ce sera plus de 100 ambassadeurs Telma qui sillonneront les régions au service des clients.

Des ambassadeurs à votre service !



4G⁺ GENERATION SANS FIL



VENTE MOBILE

Pour en profiter, c'est simple : être client Mvola ayant fait 3 transactions sur les deux derniers mois ou acheter une SIM KARIBU, activer votre compte Mvola et recharger un forfait de 5 000 Fc ou plus.

Offrez-vous ou à votre moitié le plus beau des cadeaux

TAMANI!



UTSI KOMEYE MAPESA
CORONAVIRUS
YITSI HUKOMEYE

RUMIYA **Mvola**
Mobile Money

Rema ye #444*1#



69 500 Fc TTC

60⁰⁰⁰ Fc TTC **Mvola**



135 000 Fc TTC

120⁰⁰⁰ Fc TTC **Mvola**



160 000 Fc TTC

150⁰⁰⁰ Fc TTC **Mvola**

**Comoros National Fishing Company ("CNFC")
Le Liquidateur
Annonce la vente des actifs de la CNFC**



Ahmed Tawfik Nassim en sa qualité de liquidateur de la CNFC, en référence à la Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Comoros National Fishing Company n° (1) / 2019 en le nommant liquidateur de la Société, annonce la vente aux enchères des actifs de la CNFC.

CNFC (ci-après «la Société») est une Société Anonyme avec le numéro d'enregistrement commercial (RC n° 174/11 - RA n° 4408-b-11).

Les actifs de la Société sont principalement situés en Grande Comore, l'une des îles de l'archipel des Comores.

Les actifs de la Société proposés à la vente comprennent le bâtiment abritant le siège social, un chantier de fabrication de bateaux, un centre de formation avec laboratoire, une cale d'ancrage ou mouillage, une usine de farine de poisson, une usine de glace, une usine de transformation de poisson, une usine de mise en conserve, une centrale électrique, une usine de dessalement / désalinisation et des bateaux.

Conditions requises de l'offre

L'intéressé doit:

* Fournir une preuve écrite raisonnablement satisfaisante au Liquidateur quant à la capacité financière du soumissionnaire de s'acquitter pleinement et en temps opportun de toutes les obligations, y compris le paiement en cash à la clôture de tout montant de la soumission retenue.

Dispositions générales pour les soumissionnaires intéressés :

- * La vente est effectuée pour l'ensemble des actifs de la Société sur la base « tel quel » et « où est ».
- * Toute offre limitée à une partie des actifs de la société sera rejetée.
- * La Société a le droit d'accepter ou de rejeter toute offre soumise.
- * Les soumissionnaires intéressés auront accès à la liste complète des actifs à vendre et à tous les documents de la vente aux enchères sur présentation du formulaire de pré-qualification et signature de l'Accord de Non-Divulgence.
- * Pour recevoir le formulaire de pré-qualification et vous inscrire en tant que soumissionnaire intéressé et pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser au Liquidateur - à l'adresse courriel suivante au plus tard un mois après la publication de cette annonce.

Cnfc.inquiry@mazars.qa

Mentions légales

En soumettant le formulaire de pré-qualification, le Soumissionnaire est réputé avoir lu attentivement tous les documents d'enchères qu'il a reçus du Liquidateur. Chaque soumissionnaire intéressé doit donc mener ses propres enquêtes et analyses et vérifier la précision, l'adéquation, l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des hypothèses, évaluations, déclarations et informations fournies et obtenir des conseils indépendants de sources appropriées. La soumission signifie et implique que le soumissionnaire a lu attentivement et par conséquent, a inconditionnellement et irrévocablement accepté tous les termes et conditions énoncés aux présentes.

Actifs résumés, mais ne se limitent pas aux éléments mentionnés ci-dessous:

Bâtiments et terrains du Site Principal	Bâtiments et terrains des Centres Communautaires	Bateaux et Machineries
Bâtiment de bureaux principal: 271 m ² Terrain: 30.360 m ²	Bâtiment de Mitsamiouli: 407 m ² Terrain: 1.570 m ²	Usine de traitement des eaux usées (8) Machines
Chantier de fabrication et de réparation de bateaux: 1.372 m ²	Bâtiment de Hatsambou: 407 m ² Terrain: 2.030 m ²	Balises de 18m bateau: (8) bateaux
Usine de glace: 468 m ²	Bâtiment de Djomani: 407 m ² Terrain: 3.850 m ²	Bateaux 9m: (12) bateaux
Usine de transformation de poisson: 671 m ²	Bâtiment de Hahaya: 407 m ² Terrain: 2.210 m ²	Bateaux 18m: (7) bateaux
Usine de Conserverie: 1.008 m ²	Bâtiment d'Itsandra: 407 m ² Terrain: 1.400 m ²	Usine de transformation de poisson avec (13) Machines
Usine de farine de poisson: 384 m ²	Bâtiment d'Iceni: 407 m ² Terrain: 1.260 m ²	Centrale électrique avec (3) Générateurs
Centre de formation / Laboratoire: 321 m ²	Bâtiment de Salimani: 407 m ² Terrain: 1.550 m ²	Usine de dessalement / désalinisation avec (3) Machines
Cale d'ancrage / mouillage: 243 m ²	Bâtiment de Chindini: 407 m ² Terrain: 18.210 m ²	Usine de farine de poisson avec (4) Machines
Usine de dessalement / désalinisation: 157 m ²	Bâtiment de Bangoi Hambou: 407 m ² Terrain: 4.500 m ²	Chaudière Shellmax avec (3) Machines
Centre de marché aux poissons: 379 m ²		

Ahmed Tawfik Nassim

Le Liquidateur de la CNFC

Ahmed Tawfik & Co. – Membre de Mazars